

Grade/qualification du poste : Filière technique – **Groupe de fonction :** MP1

Prise de poste : dès que possible

Contexte et objectifs

Le Pôle technique mutualisé (ville et agglomération) est organisé autour de six directions fortes qui constituent les grands secteurs de l'activité technique : aménagement, voirie, patrimoine, parcs techniques, sports et cycle de l'eau.

Au sein de la Direction du Parc technique Municipal, vous avez en charge le management de l'équipe Bâtiment (25 agents) composée des corps de métiers suivants : maçonnerie, charpente, menuiserie, électricité, plomberie/sanitaire, métallerie, peinture, service d'intervention rapide (SIR).

Vous êtes volontaire et maîtrisez les techniques de construction et d'entretien tous corps d'état, et véritable manager.

Venez rejoindre une équipe motivée et soucieuse de porter un service public de qualité pour nos usagers.

Le patrimoine Ville et Agglo est riche et varié : bâtiments administratifs, techniques, associatifs, sportifs, culturels, scolaires, culturels ainsi que des logements, le tout occupant une surface de 150 000 m².

Missions

Sous l'autorité de la Direction du parc technique municipal, le/la chef de service assure les missions suivantes :

- Dimensionne, planifie, coordonne et réceptionne les travaux de ses équipes sur des chantiers neufs, de réhabilitation ou de réparation, en lien avec les acteurs internes (services, élus) et les usagers
- Développe une culture « entrepreneuriale » et participe à l'élaboration et au suivi du budget de son service : estimation financière des travaux, optimisation des ressources, élaboration des plannings, facturation, reporting, bilan d'activité
- Manage son service en responsabilité
- Assure la gestion administrative et financière du service
- Réalise les missions annexes demandées par la direction du PTM : accompagnement et mise en œuvre des opérations événementielles (animations, fêtes de la Madeleine, ...)
- Accompagne l'activité de la direction du Parc technique municipal en tant que cadre
- Participe à l'élaboration et au pilotage de la stratégie patrimoniale avec les acteurs internes
- Conseille sur la gestion patrimoniale auprès des services « clients » (éducation, sport, culture, ...) et les acteurs internes (Patrimoine, Parc technique municipal, ...)
- Est force de propositions lors de l'élaboration de projets de construction, notamment en vue de l'optimisation des opérations d'entretien et de maintenance en prenant en compte la dimension sobriété énergétique et développement durable du projet

Conditions d'exercice

Poste à temps complet (lundi au vendredi) – Astreinte technique

Profil recherché

Savoirs théoriques :

- Diplôme supérieur en bâtiment et/ou tous corps d'état ou grande expérience
- Très bonnes connaissances dans les domaines de la construction et du second œuvre
- Bonne connaissance d'une régie municipale
- Connaissances des collectivités territoriales et de leur fonctionnement administratif et budgétaire
- Connaissance du logiciel de gestion analytique Atal est un plus.

Savoir faire :

- Manager des équipes
- Gérer et conduire un projet
- Avoir une bonne maîtrise du langage écrit et oral
- Maîtriser l'outil informatique (tableurs, traitement de texte, présentation, messagerie, logiciels de dessin industriel, communication à distance -audio/visioconférence-)
- Travailler en équipe et en réseau
- Analyser, proposer et rendre compte

Savoir être :

- Rigueur, autonomie, réactivité
- Curiosité intellectuelle (s'appropriier les outils de veille technique)
- Esprit d'initiative et d'équipe
- Très bon relationnel
- Sens du service public et grande disponibilité
- Esprit entrepreneurial
- Discrétion et confidentialité

Candidature

Veillez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de :

Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération

575 avenue Foch

40 000 Mont de Marsan

ou par mail : recrutement@montdemarsan-agglo.fr

Date limite de réception des candidatures : **22/01/2023**

Candidature interne

Un changement d'affectation dans le cadre d'une mobilité interne peut entraîner un changement de groupe de fonction, ce dernier étant lié au niveau de responsabilité et fonctions exercées par l'agent sur son poste, et donc du montant du régime indemnitaire perçu (IFSE, NBI, ou autre(s) prime(s) ou indemnité(s) spécifique(s) liées au poste).

Renseignements techniques : Emmanuelle Blin

Direction du Parc Technique Municipal

Mail : emmanuelle.blin@montdemarsan.fr